

**Compte-rendu du Comité Syndical du SIVOS Bassin d'Ecoles
du Territoire du Val de Dagne
du 13 août 2019**

Nombre d'élus en exercice : 12

Présents : Mmes et MM Antonin ANDRIEU (Val de Dagne), André PECH (Arquettes-en-Val), Jean-Louis AGUILHON (Fajac-en-Val), Xavier BEDOS (Rieux-en-Val), Lydie CAVAYE (Servies-en-Val), Claude LACUBE (Val de Dagne), Claudine FRABOULET (Val de Dagne), Marie ANDREU (Villar-en-Val),

Absents excusés: Jean-Paul BERNEDE (Caunettes-en-Val), Fernand DELGADO (Labastide-en-val), Bernard CAMBRA (Mayronnes), Fabienne RANZA (Taurize), Michel ARIE (Villemoritouls)

Secrétaire de séance : Mme Claudine FRABOULET

I – Ouverture des plis – marché à procédure adaptée

Le Président rappelle à l'assemblée que le contrat avec le prestataire alimentaire prend fin le 31 août 2019.

Par conséquent, une mise en concurrence a donc été lancée sous forme de procédure adaptée avec parution dans le journal l'indépendant le 18 juillet 2019.

Le délai de dépôt des offres a été fixé à 22 jours, jour de parution inclus, soit dépôt des plis au plus tard le 8 août 17h00.

La durée du marché est d'un an renouvelable deux fois.

Le Comité Syndical lors de cette séance procède à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres.

Une seule proposition a été reçue :

- La société API restauration pour un montant total HT annuel de 33 907,00€, TVA : 1 864,89€ soit 35 771,89€ TTC comme estimé dans le cahier des charges.

Budget alimentaire proposé :

Désignation	Px unitaire HT	TVA	Px unitaire TTC
Repas enfant	1.70€	5.5%	1.79€
Repas adulte	2.32€	5.5%	2.44€
Coût forfaitaire mensuel	600.00€	5.5%	633.00€

Au vu des qualifications, des capacités techniques et du prix de la prestation, le Comité décide de retenir l'offre de la Société API restauration à compter du 1^{er} septembre 2019.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 18h45

Le Président S.
BASSIN D'ECOLLES
VAL-DE-DAGNE-MONTLAUR
11221 MONTLAUR
Tél. 04 68 24 80 44 - Fax 04 68 24 01 57

Le Secrétaire

